

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

□□□□□□

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt et un, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ANGLIERS (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de **Madame Nathalie BASSEREAU**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme BASSEREAU Nathalie, M. POTTIER Alain, M. GIRARD René, Mme JEVTIC Maryse, M. ARCHAMBAULT Jean-Michel, M. CLOUTOUR Yvon, M. DEMION Vincent, M. JUBIEN Jean-Pierre et Mme SATABIN Martine.

Etaient excusés :

M. DAVIGNON Jérôme, M. BARON Cédric, M. BERDI Rachid, M. BONNIN Raphaël, Mme BOYER Anaïs et Mme RANCHE Stéphanie.

A été nommée **comme secrétaire de séance** : Mme SATABIN Martine.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 14 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du 14 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1/ CONVENTIONS AVEC SORÉGIES

→ **CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SORÉGIES – ILLUMINATIONS DE NOËL**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la société SOREGIES apporte chaque année son soutien matériel à la commune pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

En cette fin d'année, en tant que mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} Août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, SOREGIES apportera son soutien matériel, sans aucune contrepartie à cette tradition des fêtes de fin d'année, participant ainsi à une œuvre d'intérêt général ayant un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine, selon les termes de l'article L238 bis du Code Général des Impôts.

Cela permettra à SOREGIES de bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés égale à 60% du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions.

La société SOREGIES ayant la volonté de renforcer son accompagnement historique aux côtés des communes, ces gisements d'économie seront réutilisés afin de faire bénéficier de services à valeur ajoutée connexes à la fourniture d'énergie.

→ **CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI**

Vu la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opération

d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants.

Vu les engagements des parties en matière de transfert de CEE aux termes desquels la collectivité s'engage à céder à SOREGIES, à titre onéreux ses droits selon les modalités définies dans l'article 6 de ladite convention.

Vu l'opportunité financière de Madame le Maire :

- ❖ Approuve la nouvelle convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti,
- ❖ Autorise la signature de ladite convention par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité approuvent la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Commune d'Angliers et autorise le Maire à signer la convention et acceptent la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

2/ CIMETIÈRE – TARIFS 2022

Une prochaine réunion cimetière sera prévue en début d'année 2022.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022.

- ❖ Le prix de la concession reste à 110,00 €
- ❖ Le prix de la case columbarium reste à 180,00 €

3/ ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune d'Angliers est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis des agents affiliés à la CNRACL et/ou à l'IRCANTEC.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et finit le 31 décembre 2022.

Le taux de la prime est fixé à :

- ❖ Agents CNRACL 5,18 %
- ❖ Agent IRCANTEC 1,65%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident :

- D'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2022 pour les agents affiliés à la CNRACL et/ou à l'IRCANTEC.
- D'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2022 pour les agents affiliés à la CNRACL et/ou à l'IRCANTEC.
- D'autoriser le Maire à signer les contrats CNP Assurances.

4/ ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'enfouissement des réseaux électriques situé sur la RD 347, la commune a sollicité SOREGIES et SRD.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux électriques à réaliser est estimé à 253.000,00 € HT.

Les travaux des réseaux électriques sont entièrement subventionnés par le FACE et le Syndicat ENERGIES VIENNE à condition que la candidature de la commune soit retenue en commission de hiérarchisation.

En parallèle la commune s'engage à enfouir les réseaux de télécommunications et d'éclairage public. A ce titre, l'estimation des travaux éclairage public est de 100.000,00 € HT, les réseaux de télécommunications de 128.000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident :

- D'inscrire le montant des dépenses au budget 2023 ;
- D'accepter la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques ;
- De s'engager à enfouir les réseaux de télécommunication et d'éclairage public ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la proposition de SOREGIES et SRD.

5/ ASSISTANT DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'agent technique, M. CRASNIER a effectué une formation de 5 jours pour être assistant de prévention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette démarche de prévention des risques professionnels et création de la fonction.

6/ VENTE TERRAIN

Madame le Maire expose la vente du terrain de la coopérative ainsi que le hangar. Le prix de vente serait arrêté à 50.000,00 € suite à des devis effectués.

Madame le Maire annonce rencontrer les potentiels acheteurs le Jeudi 02 Décembre 2021.

7/ LOTISSEMENT LOMER GOUIN 2

Ce futur lotissement Lomer Gouin 2 comporterait 11 parcelles. Habitat de la Vienne doit refaire une proposition avec 2 T2 et 3 T3.

8/ ACQUISITION DE TERRAIN – PARCELLE 0A 1319

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une proposition de vente pour la parcelle A 1319 situé à Route Nationale pour un montant de 2.500,00 €. Cette parcelle mesure 453 mètres carrés. Un rendez-vous avec le boulanger est prévu le Lundi 29 Novembre 2021.

- ✓ Considérant l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour la commune,
- ✓ Considérant, le prix de vente hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ Proposent l'acquisition de la parcelle 0A 1319 à Monsieur LAMBERT Thierry pour un prix net vendeur de 2.500,00 €,
- ❖ Chargent l'office notarial de Maître BERROCAL Geoffrey, sis à LOUDUN (86), de mener à bien cette opération,

- ❖ Autorisent Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

9/ BUDGET 2021 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Afin de terminer les travaux de la cour de la Mairie et que l'on puisse effectuer le paiement, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédit dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
0015 - MAIRIE	21311	Hôtel de ville	29.684,03 €	+5.000,00 €	34.684,03 €
0047 - PAVILLON DU QUÉBEC	21318	Autres bâtiments	50.000,00 €	- 5.000,00 €	45.000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, acceptent cette modification.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Mur de la mairie

Nous avons demandé des devis pour refaire le mur de séparation dans la cour de la mairie.

Recrutement Agent Technique

Nous avons reçu 5 candidats le lundi 15 Novembre 2021. 2 candidats peuvent correspondre à nos attentes.

Dépôt sauvage

Nous avons eu un nouveau dépôt sauvage d'ordures sur Angliers dans le bois Louet.

Aussi, nous avons une décharge sauvage dans le bourg au niveau de chez M. TORRALBA sur un terrain privé, n'appartenant pas à M. TORRALBA.

Rue Saint-Martin

Nous avons reçu une plainte pour vitesse excessive. Nous allons voir avec la Subdivision Départementale (D.A.E.E.) de Loudun afin de connaître ce qui peut être fait. Un miroir pourrait éventuellement être installé au coin du cimetière et de la RD64 de la part de M. REYNER. Nous allons nous renseigner sur la législation relative à cet effet.

Travaux voirie

Les travaux engagés auprès de RTL sont presque terminés.

Ecole Maternelle

Nous avons eu un cas Covid_19 en maternelle. Ré ouverture normalement vendredi 26 Novembre 2021.

Colis Noël aux employés municipaux

Les colis de Noël ont été pris à la maison de pays du Loudunais. La remise de ces colis se fera le Mardi 14 Décembre à 16h.

Départ en retraite de l'agent technique

Un pot de départ en retraite de Pierre le Mardi 14 Décembre à 16h est prévu. Une invitation des anciens conseillers sera envoyée.

Poubelles

Nous allons voir pour mettre une ossature métallique pour protéger les poubelles au niveau de la butte à Saint-Cassien. Nous allons nous renseigner également auprès de la CCPL et de la Subdivision Départementale (D.A.E.E.) de Loudun.

Coffret Orange

Un coffret Orange à Triou et au cimetière est hors-service.

Lampadaire

Nous avons un lampadaire hors-service au bout de la cité Lomer Guin.

Rue du Prieure à Saint-Cassien

Un tracteur est passé Rue du prieure à Saint-Cassien et a arraché les fils au niveau de la chapelle.

Nous pensons limiter la largeur pour le passage des engins agricoles.

Fait et délibéré,

Les Conseillers,

La Secrétaire,

Le Maire,

NOM Prénom	Signature
POTTIER Alain	
GIRARD René	
JEVTIC Maryse	
ARCHAMBAULT Jean-Michel	
CLOUTOUR Yvon	
DEMION Vincent	
JUBIEN Jean- Pierre	
SATABIN Martine	

